

Rapport d'analyse Page 1 / 3
Edité le : 04/08/2026

COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

2 avenue des Chasseurs Alps
73200 ALBERTVILLE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier :	SLA26-19992		
Identification échantillon :	SLA2607-7287-1	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
Doc Adm Client (1) :	ARS73		
UGE (1) :	1066 - COMM D'AGGLO ARLYSERE		
Nom de l'exploitant (1) :	ARLYSERE		
Nom de l'installation (1) :	GRIGNON NORD	Type (1) : UDI	Code (1) : 007387
PSV (1) :	0000006731		
Point de surveillance (1) :	GRIGNON CHEF-LIEU MAIRIE		
Localisation exacte :	évier cuisine mairie		
Département / Commune (1) :	73 / GRIGNON		
Coordonnées GPS du point (x,y) :		X : 45,6478073000	Y : 6,3729583000
Nature (1) :	Eau de distribution		
Type d'eau (1) :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement (1) :	CS	Type de visite (1) : AA	Type Analyse (1) : A
Réception :	Réception au laboratoire le 31/07/2026 à 12h46		
Prélèvement :	Prélevé le 31/07/2026 à 08h21		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520		
	Conditions de prélèvements : INF		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont identifiées par le symbole (1).

Date de début d'analyse le 31/07/2026 à 14h28

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Désinfection du point de prélèvement	Flamme	-	Relevé terrain				
Type de robinet	Mitigeur	-	Relevé terrain				
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Relevé terrain				
Chlore libre (in situ)	0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	0.07	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#

.../...

Doc Adm Client (1) : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Odeur (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	21.4	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25 #
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)			0 #
Entérocoques intestinaux	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	4	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C			15
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Calcium total	84.50	mg/l Ca	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Carbone organique total (COT)	< 0.3	mg/l C	Oxydation par voie humide et spectrométrie IR	NF EN 1484			2 #
Conductivité électrique (à 25°C)	543	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100	#
Magnésium total	15.80	mg/l Mg	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
pH	7.7	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9 #
Potassium total	1.77	mg/l K	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Sodium total	7.18	mg/l Na	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	17.6	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
Température de mesure du pH	18.5	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Titre Hydrotimétrique (Dureté calcique et magnésienne)	27.60	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Meth. Interne CH-MO-049			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1			0.10 #
Nitrates	4.4	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	50		#
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0.090	mg/l	Calcul		1		
Anions							
Chlorures	9.06	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1			250 #
Sulfates	99.6	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1			250 #

SAVOIE ANALYSES

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 04/08/2026

Identification échantillon : SLA2607-7287-1

Destinataire : COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE

Les paramètres sous-traités sont identifiés par ().*

*(*bv) : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7502, portée disponible sur www.cofrac.fr)*

Paramètre sans () ni (*bv) : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)*

Conductivité électrique corrigée à 25°C par un dispositif de compensation de température

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Aucéanne MIRAMONT
Responsable production chimie



point prélevé

